

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Barclays Call 70 PEA

FIA de droit français

Fonds d'investissement à vocation générale

Code ISIN FR0011695055

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International - Groupe BPCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Capital non garanti

L'investisseur pourra supporter une perte en capital, limitée à 30%, si l'Indice Euro Stoxx 50⁽¹⁾ (dividendes non réinvestis) enregistre une baisse à la Date de Constatation⁽²⁾ par rapport à son Niveau Initial⁽³⁾.

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre à l'investisseur, détenteur de part du Fonds le 30 mai 2014, de recevoir à l'échéance de la formule, le 31 mai 2019 :

- son Investissement Initial⁽⁴⁾, hors frais d'entrée, majoré de 110% de la Performance de l'Indice si à la Date de Constatation⁽²⁾, l'Indice est en hausse ou n'a pas baissé par rapport à son niveau Initial; ou

- son Investissement Initial⁽³⁾, hors frais d'entrée, diminué de la baisse de l'Indice si à la Date de Constatation⁽²⁾, l'Indice a enregistré une baisse de 30% ou moins par rapport à son Niveau Initial⁽³⁾. Le porteur peut subir dans ce cas une perte en capital limitée à 30%; ou

- 70% de son Investissement Initial⁽⁴⁾, hors frais d'entrée, si à la Date de Constatation⁽²⁾, l'Indice a baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾. Le porteur subit dans ce cas une perte en capital limitée à 30%.

Pendant la période de commercialisation⁽⁵⁾ et à l'échéance de la formule, le Fonds sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire en respectant les conditions d'éligibilité au PEA.

(1) **L'Indice Euro Stoxx 50** est un Indice boursier regroupant les 50 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de la zone Euro. (dividendes non réinvestis).

(2) **Le Niveau de l'Indice à la Date de Constatation** s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés les 27, 28 et 29 mai 2019.

(3) **Le Niveau Initial de l'Indice** s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés les 30 mai, 2 et 3 juin 2014. Il est égal à 100 dans les exemples ci-après.

(4) **L'Investissement Initial** est égal au nombre de parts souscrites par l'investisseur multiplié par la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute des Valeurs Liquidatives du Fonds calculées du 28 février 2014 au 30 mai 2014.

(5) **La période de commercialisation** est la période pendant laquelle les investisseurs peuvent souscrire, elle s'achève le 28 mai 2014 à 12h30.

Ce Fonds relève de la classification AMF "Fonds à formule" il ne convient donc pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant l'échéance de la formule. L'investisseur peut cependant, demander le remboursement de ses parts chaque semaine, le jeudi avant 12h30, sa demande sera prise en compte dès le lendemain. Des frais de sortie de 2% maximum, seront alors appliqués. Les parts de ce Fonds sont des parts de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque de ce Fonds est de niveau 4. Ce niveau représente, sur une échelle de 7, le risque associé à la formule du Fonds, cette formule étant indexée à l'indice Euro Stoxx 50. Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds dépend de la date à laquelle l'investisseur demandera le remboursement de son capital.

- Ainsi, un rachat effectué avant l'échéance de la formule peut être associé à un niveau de risque plus élevé puisque l'investisseur peut subir une perte en capital.

- Le Fonds bénéficie d'une protection en capital à 70% à l'échéance, hors frais d'entrée, si l'investisseur conserve son placement jusqu'à l'échéance, le 31 mai 2019.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". **RISQUES IMPORTANTS POUR LE FONDS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

- Néant.

En souscrivant à ce Fonds, l'investisseur choisit une alternative à un investissement sur les marchés de la zone euro. Ainsi, contrairement à un placement direct en actions, **les inconvénients de cet investissement** sont que l'investisseur ne percevra pas les dividendes des actions entrant dans la composition de l'Indice. Cependant, comme un placement direct en actions, **l'investisseur peut subir une perte en capital**. Cette perte est constatée dans le cas où l'Indice baisse à la Date de Constatation, par rapport à son Niveau Initial. Cependant, contrairement à un placement direct en actions, **les avantages de cet investissement** sont que l'investisseur pourra bénéficier, en cas de hausse de l'Indice à la Date de Constatation par rapport à son Niveau Initial, de 110% de la Performance de l'Indice. Par ailleurs, quelle que soit la baisse de l'Indice, l'investisseur bénéficie également d'une protection de 70% de son investissement, hors frais d'entrée, sous réserve qu'il conserve ce placement jusqu'à son échéance, soit le 31 mai 2019.

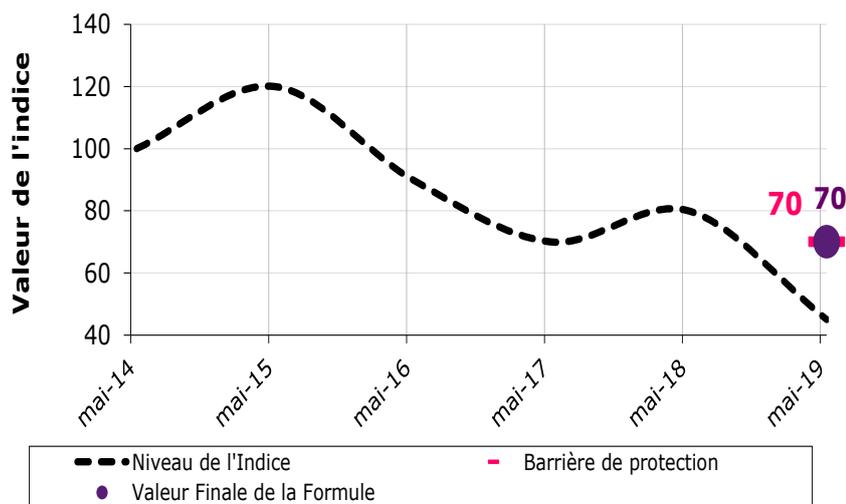
SCENARIOS DE PERFORMANCE

De nombreux montants de remboursement sont envisageables selon l'évolution des actions composant l'Indice. Les trois scénarios de performance présentés ci-après permettent d'illustrer la formule mais ne constituent pas une indication certaine des performances futures. Ces différents scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

Scénario défavorable

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
30 mai, 2 et 3 juin 2014	100	
27, 28 et 29 mai 2019	45	-55%

=> Performance de la formule = -30% (soit un TRA = -6.88%)
Baisse limitée au niveau de la barrière de protection



Dans cet exemple, à la Date de Constatation, la performance de l'Indice est de -55% par rapport à son Niveau initial, soit une baisse supérieure à 30%.

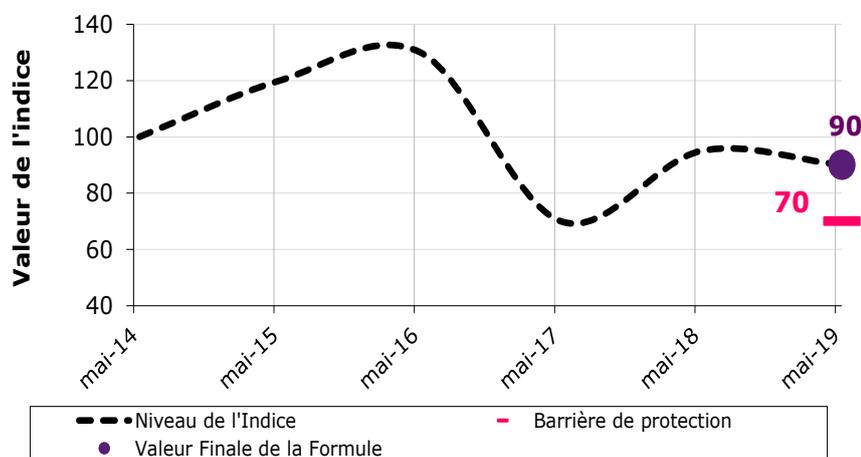
L'investisseur subit donc une perte en capital, limitée néanmoins à 30% de son Investissement Initial.

L'investisseur peut donc récupérer à l'échéance de la formule, le 31 mai 2019, **70% de la Valeur Liquidative de Référence**, à savoir 700 euros (70% x 1 000 euros). Il réalise donc une perte 300 euros, (700 euros - 1 part de 1 000 euros), soit **un taux de rendement annualisé de - 6,88%**.

Scénario moyen

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
30 mai, 2 et 3 juin 2014	100	
27, 28 et 29 mai 2019	90	-10%

=> Performance de la formule = -10% (soit un TRA = -2,08%)
Baisse supportée en totalité jusqu'à la barrière de protection



Dans cet exemple, à la Date de Constatation, la performance de l'Indice est de -10% par rapport à son Niveau initial

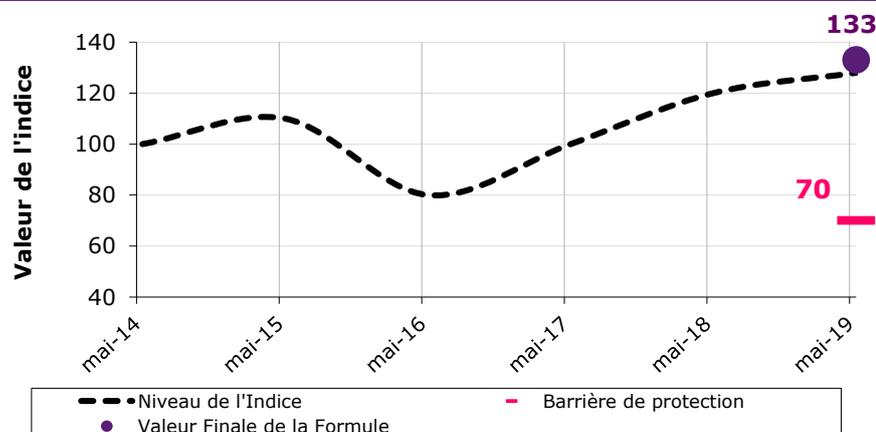
L'investisseur subit donc une perte en capital de 10% de son Investissement Initial.

L'investisseur peut donc récupérer à l'échéance de la formule, le 31 mai 2019, **90% de la Valeur Liquidative de Référence**, à savoir 900 euros (90% x 1 000 euros). Il réalise donc une perte de 100 euros, (900 euros - 1 part de 1 000 euros), soit **un taux de rendement annualisé de - 2,08 %**.

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
30 mai, 2 et 3 juin 2014	100	
27, 28 et 29 mai 2019	130	+30%

=> Performance de la formule = +33% (soit un TRA = +5.87%)

Hausse multipliée par le niveau d'indexation (Formule de calcul : 110% x 30% = +33%)



Dans cet exemple, à la Date de Constatation, la performance de l'Indice est de 30% par rapport à son Niveau initial.

L'investisseur peut donc récupérer à l'échéance de la formule, le 31 mai 2019, la **Valeur Liquidative de Référence majorée de 110% de la Performance de l'Indice**, soit 1 330 euros. Il réalise donc un gain de 330 euros, (1 330 euros - 1 part de 1 000 euros), soit **un taux de rendement annualisé de +5,87 %**.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie à compter du 28 mai 2014 après 12h30	2%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou qu'il ne vous soit restitué, à votre demande, avant l'échéance de la formule le 31 mai 2019. Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	2 %
----------------	-----

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Frais courants : Le Fonds n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable (première clôture juin 2015), les frais courants indiqués correspondent aux frais de gestion estimés que le Fonds devrait supporter pour l'exercice à venir.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus, disponible sur le site internet www.im.natixis.com

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - Direction Service Clients - 75013 PARIS ou à l'adresse électronique suivante ClientServicingAM@natixis.com.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet www.barclays.fr
- La commercialisation de ce Fonds est ouverte du 25 février 2014 au 28 mai 2014 avant 12h30. Après cette date, les nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées.
- **Fiscalité** : Eligible au PEA. Les plus-values et revenus éventuels afférents à cet investissement peuvent être soumis à taxation, selon la réglementation du pays de résidence fiscale de l'investisseur. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès de leur conseiller.

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de Ce Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} Octobre 2018.